



DAS en droit et gestion d'institutions de soins

Formation conjointe entre l'IDS et l'IRENE

CAS Droits des patients et santé publique

- Droits fondamentaux
- Droits des patients
- Équité, égalité, discrimination
- Droit à la santé, droit aux soins
- Consentement éclairé du patient
- Droit et santé mentale
- Médecine légale
- Protection des données médicales
- Responsabilités professionnelles
- Réglementation des professions de santé
- Médecine complémentaire
- Prévention et promotion de la santé
- Addictions, lutte contre les épidémies
- Prison et santé

CAS Droit des assurances sociales, travail et santé

- Système de santé, système de soins
- Introduction aux assurances sociales
- L'assurance-maladie (obligatoire et privée)
- Prestataires de soins dans l'assurance-maladie
- Financement et planification des soins
- L'assurance-accidents
- L'assurance-invalidité
- Personnes âgées et assurances
- EMS et assurances sociales
- Santé, pauvreté, migration
- Santé au travail
- Réglementation de la médecine du travail
- Gestion de la qualité et des risques en milieu hospitalier
- Responsabilité des établissements de soins

CAS Gestion d'un établissement de soins de santé public et privé

Module 1

Système de santé – Introduction

- L'économie et le financement de la santé
- Système de santé et d'assurance-maladie suisse
- Systèmes de santé publics et privés
- Évaluation des technologies de la santé (HTA)

Module 2

Gouvernance et gestion

- La gouvernance hospitalière
- Conduite stratégique et environnement en mutation
- Institution hospitalière et société

- Gestion financière d'un établissement de santé
- Pilotage et positionnement stratégique et contexte politique
- Leadership
- Ressources humaines

Module 3

Patient et politique de communication

- Qualité, sécurité, économicité
- Marketing et communication
- Politique de communication

Module 4

Soutenance et synthèse

- Présentation des travaux personnels, conclusion

Présentation

Unique en Suisse romande, le **DAS en Droit et Gestion d'institutions de soins (Diploma of advanced studies)**, proposé par l'Université de Neuchâtel, permet, au regard de la complexité du système de santé, de ses enjeux financiers et juridiques, de son évolution rapide et de la collaboration d'actrices et d'acteurs aux intérêts parfois divergents, d'offrir aux intéressé-e-s une formation adéquate pour en suivre l'évolution et gérer de manière efficace un établissement de santé ou une partie de celui-ci.

Fruit du partenariat entre l'institut de droit de la santé (IDS) et l'institut de recherches économiques (IRENE), ce DAS, permettra à ses titulaires d'acquérir les connaissances théoriques et les outils pratiques nécessaires, grâce à une combinaison inédite des programmes du **CAS en Gestion d'un établissement de soins de santé public et privé** (CAS-GSP) dispensé par l'IRENE et d'un des CAS, à choix, dispensés par l'IDS : le **CAS Droits des patients et santé publique** ou le **CAS Droit des assurances sociales, travail et santé**.

Axée sur l'expérience et les cas pratiques, animée par nos expertes et experts - gestionnaires d'établissements publics ou privés, juristes spécialisés, professionnel-le-s de la santé - cette formation articule idéalement management et droit de la santé.

Objectifs

- Identifier et comprendre la réglementation relative à la santé individuelle et publique.
- Porter un regard critique sur un texte de loi, y compris dans une perspective éthique.
- Comprendre la méthodologie, les valeurs et les modes de raisonnement juridique, ainsi que les différentes manières de réglementer les questions de santé publique.
- Développer des compétences en matière de gestion d'un établissement de soins de santé public et privé.
- Acquérir des connaissances dans les domaines de la gouvernance, de la gestion financière, de la conduite stratégique, de l'évaluation des technologies de santé, des ressources humaines, du marketing et de la communication ainsi que de l'accueil, de la prise en charge et du droit du patient.

Titre délivré

DAS Diploma of advanced studies

Le DAS comprend la participation à deux CAS de l'Université de Neuchâtel et la rédaction d'un mémoire.



2 CAS + 1 mémoire écrit = 35 ECTS

Public cible

- Cadres et responsables d'établissements de santé publics et privés, y compris les établissements médico-sociaux.
- Professionnel-le-s de la santé : médecins, infirmier-e-s, etc.
- Décideuses et décideurs politiques et économiques.
- Membres de conseils d'administration d'établissements de santé.
- Economistes et juristes du secteur de la santé.

Direction du programme

Institut de droit de la santé

- Prof. Olivier Guillod
- Prof. Anne-Sylvie Dupont

Institut de recherches économiques

- Prof. Mehdi Farsi
- Dr Philippe Gnaegi

Inscription et informations

Institut de droit de la santé

Université de Neuchâtel

Coordination :

Raphaële Rasina

Rue A.-L. Breguet 1 – Bureau 005

2000 Neuchâtel

Tél. : 032 718 12 84 (mar, mer et jeu)

foco.ids@unine.ch

https://go.unine.ch/formation_sante

Institut de recherches économiques

Université de Neuchâtel

Coordination :

Pasqualina Lassagne

Rue A.-L. Breguet 2 – Bureau 1.205

2000 Neuchâtel

Tél. : 032 718 14 00 (matin uniquement)

cas.gsp@unine.ch

www.unine.ch/cas-gsp

Conditions d'inscription

Sont admissibles au DAS les personnes titulaires d'un grade universitaire, d'un bachelor HES ou d'un titre jugé équivalent, de même que les personnes bénéficiant d'une formation professionnelle adéquate et d'une expérience professionnelle pertinente de quelques années.

Finance de participation

CHF 13'000.-

pour tout renseignement sur les modalités de paiement, merci de vous adresser à :

IDS

Dominique Mengisen
Rue A.-L. Bréguet 1 – bureau 003
2000 Neuchâtel
032 718 12 80
foco.ids@unine.ch

IRENE

Pasqualina Lassagne
Rue A.-L. Breguet 2 – Bureau 1.205
2000 Neuchâtel
032 718 14 00 (matin)
cas.gsp@unine.ch

Durée des études

Les CAS sont organisés successivement deux années sur trois par l'IDS de mars à novembre et une année sur deux par l'IRENE de janvier à octobre, à raison d'un à trois jours par mois.

L'ensemble de la formation, y compris la rédaction du mémoire, doit être accompli en huit semestres maximum.

Pour plus de détails, référez-vous aux calendriers de formation disponibles pour chaque institut.

Crédits (European Credit Transfer and Accumulation System) : 35 ECTS

- CAS « Gestion d'un établissement de soins de santé public et privé » de 12 ECTS.
- CAS Droit de la santé de 15 ECTS : à choix « Droits des patients et santé publique » ou « Droit des assurances sociales, travail et santé »
- Un mémoire de 8 ECTS



Institut de droit de la santé
Université de Neuchâtel
Av. du 1^{er}-Mars 26
2000 Neuchâtel

Institut de recherches économiques
Université de Neuchâtel
Av. du 1^{er}-Mars 26
2000 Neuchâtel

www.unine.ch
